

Fiche de reconduction N° 22/01

Procès-verbal de classement n°RS17-091_v3

Version du 17 octobre 2022

N/Réf : 00108388

Seule la reproduction intégrale du procès-verbal de classement de référence, de la présente fiche de reconduction et des extensions éventuelles permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet. Seuls les documents électroniques signés avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. L'ensemble de la documentation est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. **Elle comporte 1 page.**

DUREE DE VALIDITE

Date de l'étude : 18/11/2021

Ce procès-verbal de classement délivré le 18/11/2021 et toutes ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

29/11/2027*

* sauf si le produit fait l'objet de marquage CE de niveau 1.

NOTA : Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant au procès-verbal de classement. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, le rapport d'essai et/ou l'appréciation de laboratoire pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document. De nouvelles extensions pourront être délivrées pendant la durée de validité du procès-verbal de classement.

CONCERNANT

Il s'agit d'une paroi en panneaux sandwich disposés verticalement

Marque commerciale / Identification : Panneaux INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) d'épaisseur 200 mm

A LA DEMANDE DE

ISOCAB France S.A.S.

Z.I. Grande Synthe

3 rue Charles Fourier

BP 142 GRANDE SYNTHÉ

59760 GRANDE SYNTHÉ Cedex

Avertissement : Ce document de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de produit

Fait à Marne-la-Vallée, le 17 octobre 2022

Remarques : Sans objet.

Document préparé par : Karine Jacquemet

Document modifié par :

Fiche de reconduction approuvée par :
Le Responsable de la Division Recherche et Ingénierie pour
la Sécurité des Constructions
Mr Philippe LEBLOND



Philippe
LEBLOND
2022.10.25
09:00:54 +02'00'

Laboratoire pilote agréé par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Établi conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme **NF EN 13501-2 : 2016-07**

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 28 – ea2r@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Trame557_Recond_rev01

CSTB
le futur en construction

Laboratoire pilote agréé par le ministère de l'intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Établi conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme NF EN 13501-2 + A1 : 2013-03

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais de résistance au feu et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R115-1 à R115-3 du code de la consommation. Seul le procès-verbal de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce procès-verbal de classement électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce procès-verbal de classement électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. **Il comporte 5 pages et 4 pages d'annexe. | Version du 19 mai 2022**

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **29 novembre 2022**

NOTA : Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant ci-dessus. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, l'appréciation de laboratoire pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

CONCERNANT

Paroi en panneaux sandwich à âme isolante QuadCore® disposés verticalement

Marque commerciale : Panneaux INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) d'épaisseur 200 mm

A LA DEMANDE DE :

ISOCAB France S.A.S.

ZI Grande Synthe

3 rue Charles Fourier

BP 142 GRANDE SYNTHÉ

59760 GRANDE SYNTHÉ Cedex

Version	Date	Principales modifications effectuées	Partie modifiée
1.	29/11/2017	- Création	/
2.	18/11/2021	- Intégration du montage sur structure béton / acier / bois	§ 1.1.2 et 5
3.	19/05/2022	- Ajout de l'annexe 6 et précision sur l'isolant des panneaux	Page 1, § 1.1.1, Annexe 6

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 33 – ea2r@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Le présent procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté à la paroi conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-2 +A1: 2013-03.

1 Description de l'élément

Les dimensions sont données en [mm].

Paroi constituée de panneaux sandwich INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) d'épaisseur 200 à âme isolante QuadCore® et disposés verticalement.

Portée maximale entre appuis : 4000.

Largeur maximale : illimitée.

NB : La portée maximale entre appuis désigne l'entraxe entre deux poutres supports pour une pose verticale des panneaux sandwich.

1.1 Description

1.1.1 Panneaux sandwich

Les panneaux sandwich INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) sont constitués d'une âme isolante QuadCore® d'épaisseur 200 revêtue sur ses deux faces par un parement en tôle d'acier galvanisé prélaqué d'épaisseur 5/10. L'âme est collée sur les parements des panneaux via les qualités auto-adhésives de l'isolant pendant la phase de durcissement.

Les panneaux s'emboîtent les uns dans les autres à l'avancement par un système de type tenon/mortaise réalisé sur les deux faces des panneaux et sur toute leur longueur par pliages mâle et femelle des deux parements en acier.

1.1.2 Mise en œuvre

Fixation sur la structure porteuse

Les panneaux sont mis en œuvre verticalement sur une structure porteuse constituée de poutres en béton armé, acier ou bois, disposées côté feu ou côté opposé au feu et réparties à entraxe maximal de 4000. Les panneaux sont fixés mécaniquement sur les poutres par des fixations adaptées au support, avec un minimum de trois fixations uniformément réparties sur la largeur du panneau.

Pour un feu considéré côté structure, les poutres sont dimensionnées et si nécessaire protégées afin de justifier d'une performance de résistance au feu au moins égale à R 60 (voir détails au § 5).

Fixation périphérique

Les panneaux sont disposés verticalement dans la paroi support. Ils sont maintenus de part et d'autre par des cornières en acier d'épaisseur 0,6, « L » de 100 x 100, fixées à la paroi support par des vis Ø 6,3 x 55 au pas maximal de 300, avec interposition d'un joint intumescent de section 30 x 2 entre les cornières et la paroi (voir les annexes n° 2 et 3 pour l'orientation des cornières).

En lisse basse, les panneaux sandwich reposent sur la paroi support avec interposition d'une bande de laine de roche comprimée à une épaisseur de 25 à 50.

Les panneaux sandwich sont mis en œuvre entre les cornières en ménageant un jeu de 25 à 50 le long des rives verticales et en lisse haute. Le jeu périphérique entre les panneaux et la paroi support est obturé par une bande de laine de roche compressée et pincée entre les ailes des cornières.

Les cornières sont fixées sur les panneaux sandwich par des vis Ø 5,5 x 22 au pas maximal de 200. L'étanchéité entre les cornières et les panneaux sandwich d'une part et à la jonction des cornières d'autre part est assurée par un cordon de mastic Nullifire M701. L'étanchéité entre les cornières et la paroi support est assurée par un cordon de mastic Trade Mate Fireblock Seal.

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

L'étanchéité entre panneaux sandwich est assurée par un cordon de mastic Dow 700 Fire Stop mis en œuvre en fond de rainures des parties femelles des panneaux et au niveau des joints extérieurs entre panneaux.

Plans de l'élément de construction


⇒ Voir annexes n° 1 à 6

2 Appréciation de laboratoire en appui du classement

2.1 Appréciation de laboratoire

Organisme ayant réalisé l'étude	Nom du commanditaire	N° de référence de l'étude	Date de réalisation de l'étude	Méthode (Référentiels)
C.S.T.B	ISOCAB France S.A.S.	RS17-090	29 novembre 2017	Arrêté du 22 mars 2004 modifié et son annexe 4

2.2 Résultats de l'étude n° RS17-090

	Paramètres de l'essai	
	Courbe température/temps	$T = 345 \log_{10}(8t + 1) + 20$
	Direction de l'exposition (sens de feu)	Sens de feu indifférent
Etanchéité au feu		Résultats
Durée		60 minutes
Isolation thermique		Résultats
Durée		60 minutes

3 Représentativité de l'élément

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions notées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en œuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la délivrance **d'un procès-verbal de classement confirmé**.

4 Classement et champ d'application

4.1 Référence du classement

Le présent classement a été prononcé conformément au paragraphe 7.5.2.3 de l'EN 13501-2 +A1 : 2013-03.

4.2 Classement

L'élément est classé selon les combinaisons de paramètres et de performances décrites ci-dessous. **Aucun autre classement n'est autorisé.**

CLASSEMENT DE RESISTANCE AU FEU : EI 60

NOTA : Pour conserver la validité du classement ci-dessus, aucune modification dimensionnelle ou de configuration ne pourra être appliquée et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance d'une extension de classement ou d'un avis de chantier émis par un laboratoire agréé.

5 Domaine d'application directe des résultats

Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 (août 2015) ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Généralités

Conformément au paragraphe 13.1 de la norme NF EN 1364-1 (août 2015), les résultats de l'étude sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- a. Diminution de la hauteur.
- b. Augmentation de l'épaisseur de la cloison.
- c. Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- d. Diminution des dimensions linéaires des panneaux mais pas de leur épaisseur.
- e. Diminution des entraxes entre fixations.
- f. Joints verticaux du type soumis à l'étude.

Extension en largeur

La largeur des parois n'est pas limitée.

Extension en hauteur

La portée maximale entre appuis des parois est limitée à 4,00 mètres.

NB : La portée maximale entre appuis désigne l'entraxe entre deux poutres supports pour une pose verticale des panneaux sandwich.

Constructions supports (en périphérie de la cloison)

Le résultat est applicable à des constructions supports en béton armé de masse volumique minimale 2200 kg/m³ et ayant une résistance au feu égale ou supérieure à EI 60.

Structure porteuse

Le résultat est applicable à des structures porteuses constituées de poutres en béton armé, acier ou bois, avec un entraxe maximal de 4000.

Lorsque la structure porteuse est réalisée en béton ou en bois et est située côté feu, celle-ci doit présenter une capacité portante de degré supérieur ou égal à la performance recherchée pour le mur.

Lorsque la structure porteuse est réalisée en acier et est située côté feu, celle-ci doit présenter une capacité portante de degré strictement supérieur à la performance recherchée pour le mur. L'épaisseur du système de protection à mettre en œuvre sur la structure en acier doit être déterminée sur la base des abaques du procès-verbal de caractérisation en fonction de la massiveté du profil, du temps d'exposition et de la température limite à ne pas dépasser (350 °C).

Nota : Le facteur de massiveté du profil en acier correspond au rapport entre la surface échauffée et le volume du profil, soit en section, au rapport entre le périmètre échauffé et l'aire du profil. Le facteur de massiveté est exprimé en m⁻¹.

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Dans tous les cas, la capacité portante de la structure porteuse est à déterminer sur la base des critères forfaitaires des DTU ou Eurocodes et normes en vigueur.

Avertissement

« Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément. »

Fait à Marne-la-Vallée, le 19 mai 2022

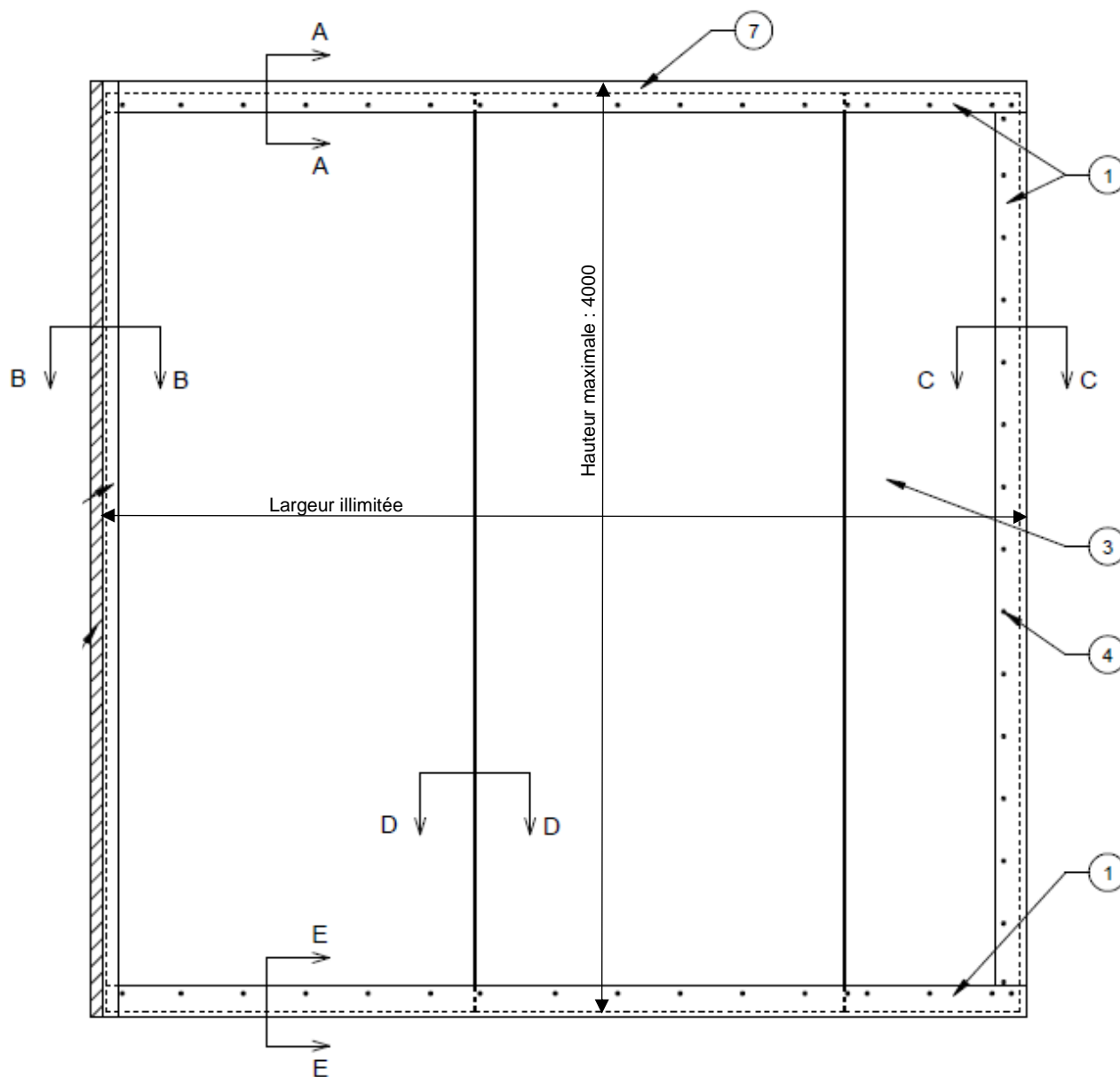
La technicienne responsable de l'étude

Le Responsable de la Division
Expertise, Avis Réglementaires et Recherche

Karine JACQUEMET

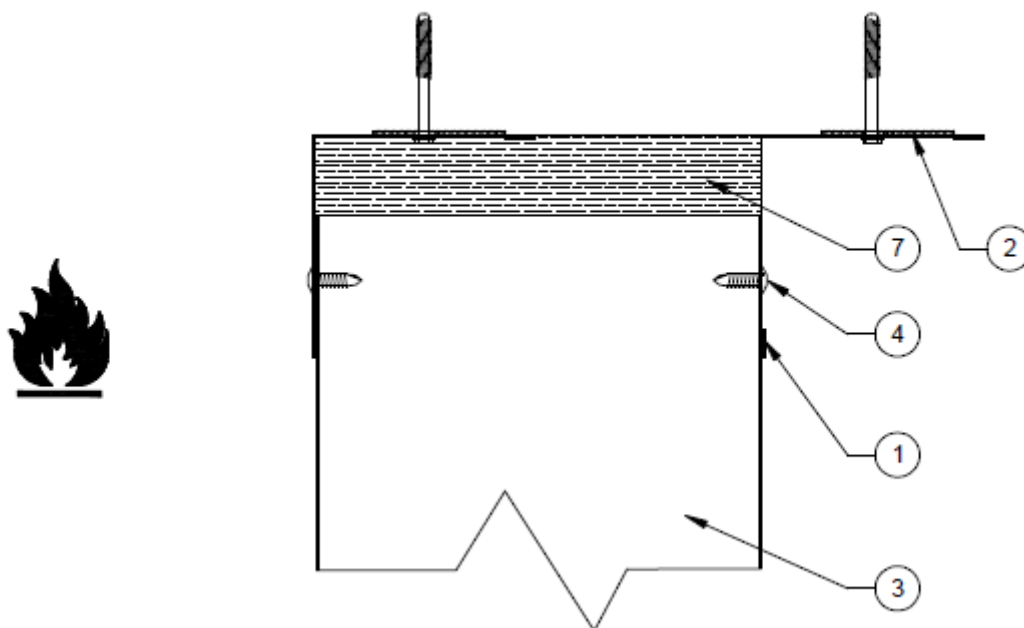
Philippe LEBLOND

Fin du procès-verbal de classement



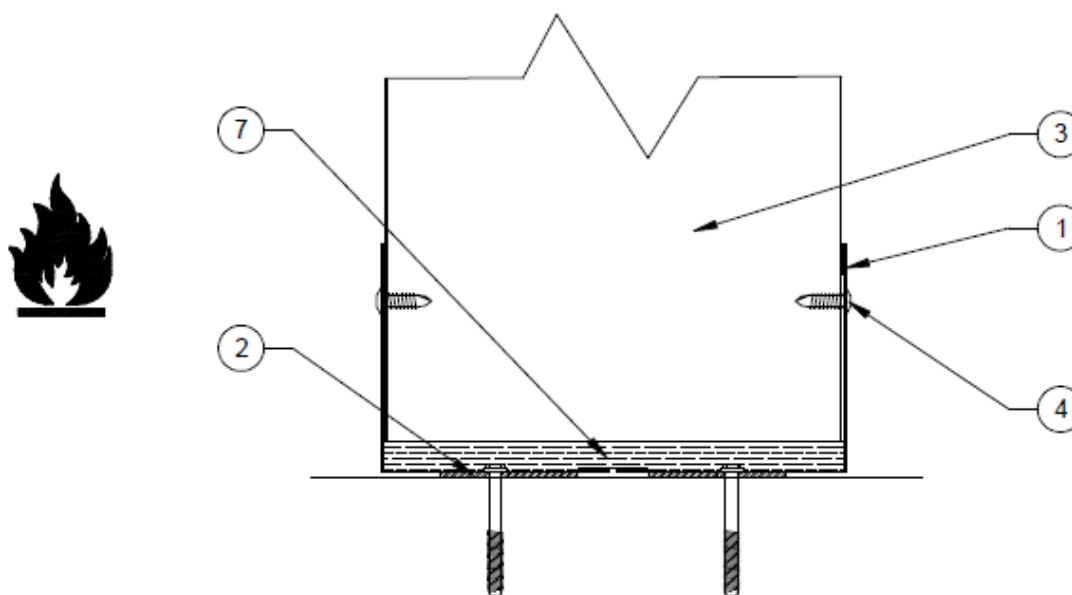
Annexe 1 : Vue d'ensemble de la cloison

Appendix 1 Figure 2 – Detail A – A



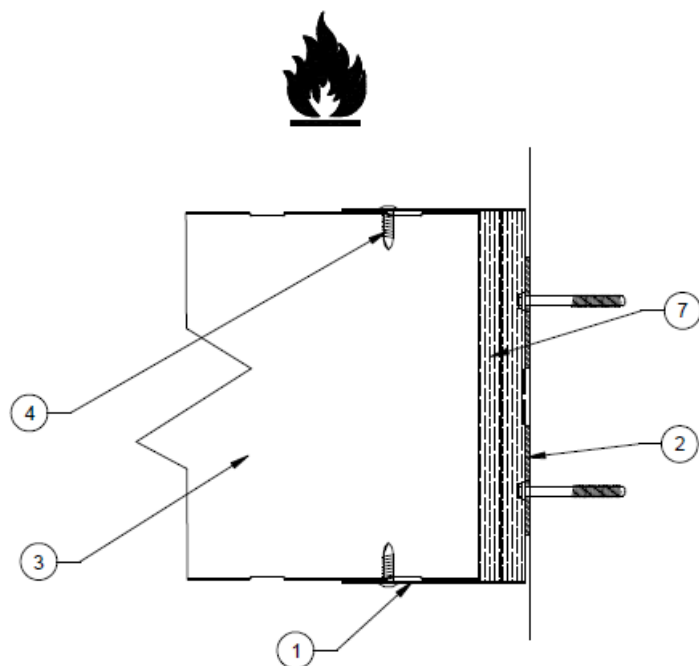
Annexe 2 : Détail de la fixation en lisse haute

Appendix 1 Figure 6 – Detail E – E



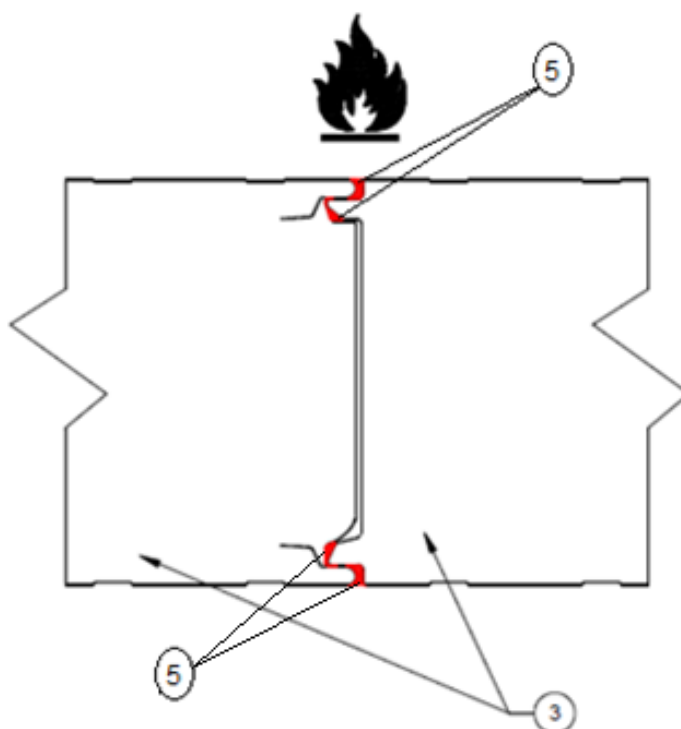
Annexe 3 : Détail de la fixation en lisse basse

Appendix 1 Figure 4 – Detail C – C



Annexe 4 : Détail de la fixation en rive verticale

Appendix 1 Figure 5 – Detail D – D



Annexe 5 : Détail à la jonction des panneaux

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Indice	Désignation
1	Cornières en acier d'épaisseur 0,6, « L » de 100 x 100
2	Joint intumescent de section 30 x 2
3	Ame QuadCore du panneau d'épaisseur 200
4	Fixation des cornières sur les panneaux par des vis Ø 5,5 x 22 au pas maximal de 200
5	Cordons de mastic Dow 700 Fire Stop
7	Etanchéité périphérique en laine de roche

Annexe 6 : Tableau de légende des plans

Laboratoire pilote agréé par le ministère de l'intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Établi conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié et la norme NF EN 13501-2 + A1 : 2013-03

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais de résistance au feu et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R115-1 à R115-3 du code de la consommation. Seul le procès-verbal de classement électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce procès-verbal de classement électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce procès-verbal de classement électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale. **Il comporte 5 pages et 4 pages d'annexe. | Version du 19 mai 2022**

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **29 novembre 2022**

NOTA : Passé cette date, ce procès-verbal de classement n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une fiche de reconduction délivrée par le présent laboratoire agréé. L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant ci-dessus. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal de classement, l'appréciation de laboratoire pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

CONCERNANT

Paroi en panneaux sandwich à âme isolante QuadCore® disposés verticalement

Marque commerciale : Panneaux INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) d'épaisseur 200 mm

A LA DEMANDE DE :

ISOCAB France S.A.S.

ZI Grande Synthe

3 rue Charles Fourier

BP 142 GRANDE SYNTHÉ

59760 GRANDE SYNTHÉ Cedex

Version	Date	Principales modifications effectuées	Partie modifiée
1.	29/11/2017	- Création	/
2.	18/11/2021	- Intégration du montage sur structure béton / acier / bois	§ 1.1.2 et 5
3.	19/05/2022	- Ajout de l'annexe 6 et précision sur l'isolant des panneaux	Page 1, § 1.1.1, Annexe 6

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 33 – ea2r@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Le présent procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté à la paroi conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-2 +A1: 2013-03.

1 Description de l'élément

Les dimensions sont données en [mm].

Paroi constituée de panneaux sandwich INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) d'épaisseur 200 à âme isolante QuadCore® et disposés verticalement.

Portée maximale entre appuis : 4000.

Largeur maximale : illimitée.

NB : La portée maximale entre appuis désigne l'entraxe entre deux poutres supports pour une pose verticale des panneaux sandwich.

1.1 Description

1.1.1 Panneaux sandwich

Les panneaux sandwich INDUSTRIAL Agro-Alimentaire (IND) sont constitués d'une âme isolante QuadCore® d'épaisseur 200 revêtue sur ses deux faces par un parement en tôle d'acier galvanisé prélaqué d'épaisseur 5/10. L'âme est collée sur les parements des panneaux via les qualités auto-adhésives de l'isolant pendant la phase de durcissement.

Les panneaux s'emboîtent les uns dans les autres à l'avancement par un système de type tenon/mortaise réalisé sur les deux faces des panneaux et sur toute leur longueur par pliages mâle et femelle des deux parements en acier.

1.1.2 Mise en œuvre

Fixation sur la structure porteuse

Les panneaux sont mis en œuvre verticalement sur une structure porteuse constituée de poutres en béton armé, acier ou bois, disposées côté feu ou côté opposé au feu et réparties à entraxe maximal de 4000. Les panneaux sont fixés mécaniquement sur les poutres par des fixations adaptées au support, avec un minimum de trois fixations uniformément réparties sur la largeur du panneau.

Pour un feu considéré côté structure, les poutres sont dimensionnées et si nécessaire protégées afin de justifier d'une performance de résistance au feu au moins égale à R 60 (voir détails au § 5).

Fixation périphérique

Les panneaux sont disposés verticalement dans la paroi support. Ils sont maintenus de part et d'autre par des cornières en acier d'épaisseur 0,6, « L » de 100 x 100, fixées à la paroi support par des vis Ø 6,3 x 55 au pas maximal de 300, avec interposition d'un joint intumescent de section 30 x 2 entre les cornières et la paroi (voir les annexes n° 2 et 3 pour l'orientation des cornières).

En lisse basse, les panneaux sandwich reposent sur la paroi support avec interposition d'une bande de laine de roche comprimée à une épaisseur de 25 à 50.

Les panneaux sandwich sont mis en œuvre entre les cornières en ménageant un jeu de 25 à 50 le long des rives verticales et en lisse haute. Le jeu périphérique entre les panneaux et la paroi support est obturé par une bande de laine de roche compressée et pincée entre les ailes des cornières.

Les cornières sont fixées sur les panneaux sandwich par des vis Ø 5,5 x 22 au pas maximal de 200. L'étanchéité entre les cornières et les panneaux sandwich d'une part et à la jonction des cornières d'autre part est assurée par un cordon de mastic Nullifire M701. L'étanchéité entre les cornières et la paroi support est assurée par un cordon de mastic Trade Mate Fireblock Seal.

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

L'étanchéité entre panneaux sandwich est assurée par un cordon de mastic Dow 700 Fire Stop mis en œuvre en fond de rainures des parties femelles des panneaux et au niveau des joints extérieurs entre panneaux.

Plans de l'élément de construction


⇒ Voir annexes n° 1 à 6

2 Appréciation de laboratoire en appui du classement

2.1 Appréciation de laboratoire

Organisme ayant réalisé l'étude	Nom du commanditaire	N° de référence de l'étude	Date de réalisation de l'étude	Méthode (Référentiels)
C.S.T.B	ISOCAB France S.A.S.	RS17-090	29 novembre 2017	Arrêté du 22 mars 2004 modifié et son annexe 4

2.2 Résultats de l'étude n° RS17-090

	Paramètres de l'essai	
	Courbe température/temps	$T = 345 \log_{10}(8t + 1) + 20$
	Direction de l'exposition (sens de feu)	Sens de feu indifférent
Etanchéité au feu		Résultats
Durée	60 minutes	
Isolation thermique		Résultats
Durée	60 minutes	

3 Représentativité de l'élément

Par ses matériaux issus de fabrication courante, par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans des conditions notées par le laboratoire, et conformément à la notice de mise en œuvre fournie par le fabricant, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la délivrance **d'un procès-verbal de classement confirmé**.

4 Classement et champ d'application

4.1 Référence du classement

Le présent classement a été prononcé conformément au paragraphe 7.5.2.3 de l'EN 13501-2 +A1 : 2013-03.

4.2 Classement

L'élément est classé selon les combinaisons de paramètres et de performances décrites ci-dessous. **Aucun autre classement n'est autorisé.**

CLASSEMENT DE RESISTANCE AU FEU : EI 60

NOTA : Pour conserver la validité du classement ci-dessus, aucune modification dimensionnelle ou de configuration ne pourra être appliquée et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance d'une extension de classement ou d'un avis de chantier émis par un laboratoire agréé.

5 Domaine d'application directe des résultats

Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 (août 2015) ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Généralités

Conformément au paragraphe 13.1 de la norme NF EN 1364-1 (août 2015), les résultats de l'étude sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- a. Diminution de la hauteur.
- b. Augmentation de l'épaisseur de la cloison.
- c. Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- d. Diminution des dimensions linéaires des panneaux mais pas de leur épaisseur.
- e. Diminution des entraxes entre fixations.
- f. Joints verticaux du type soumis à l'étude.

Extension en largeur

La largeur des parois n'est pas limitée.

Extension en hauteur

La portée maximale entre appuis des parois est limitée à 4,00 mètres.

NB : La portée maximale entre appuis désigne l'entraxe entre deux poutres supports pour une pose verticale des panneaux sandwich.

Constructions supports (en périphérie de la cloison)

Le résultat est applicable à des constructions supports en béton armé de masse volumique minimale 2200 kg/m³ et ayant une résistance au feu égale ou supérieure à EI 60.

Structure porteuse

Le résultat est applicable à des structures porteuses constituées de poutres en béton armé, acier ou bois, avec un entraxe maximal de 4000.

Lorsque la structure porteuse est réalisée en béton ou en bois et est située côté feu, celle-ci doit présenter une capacité portante de degré supérieur ou égal à la performance recherchée pour le mur.

Lorsque la structure porteuse est réalisée en acier et est située côté feu, celle-ci doit présenter une capacité portante de degré strictement supérieur à la performance recherchée pour le mur. L'épaisseur du système de protection à mettre en œuvre sur la structure en acier doit être déterminée sur la base des abaques du procès-verbal de caractérisation en fonction de la massiveté du profil, du temps d'exposition et de la température limite à ne pas dépasser (350 °C).

Nota : Le facteur de massiveté du profil en acier correspond au rapport entre la surface échauffée et le volume du profil, soit en section, au rapport entre le périmètre échauffé et l'aire du profil. Le facteur de massiveté est exprimé en m⁻¹.

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Dans tous les cas, la capacité portante de la structure porteuse est à déterminer sur la base des critères forfaitaires des DTU ou Eurocodes et normes en vigueur.

Avertissement

« Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément. »

Fait à Marne-la-Vallée, le 19 mai 2022

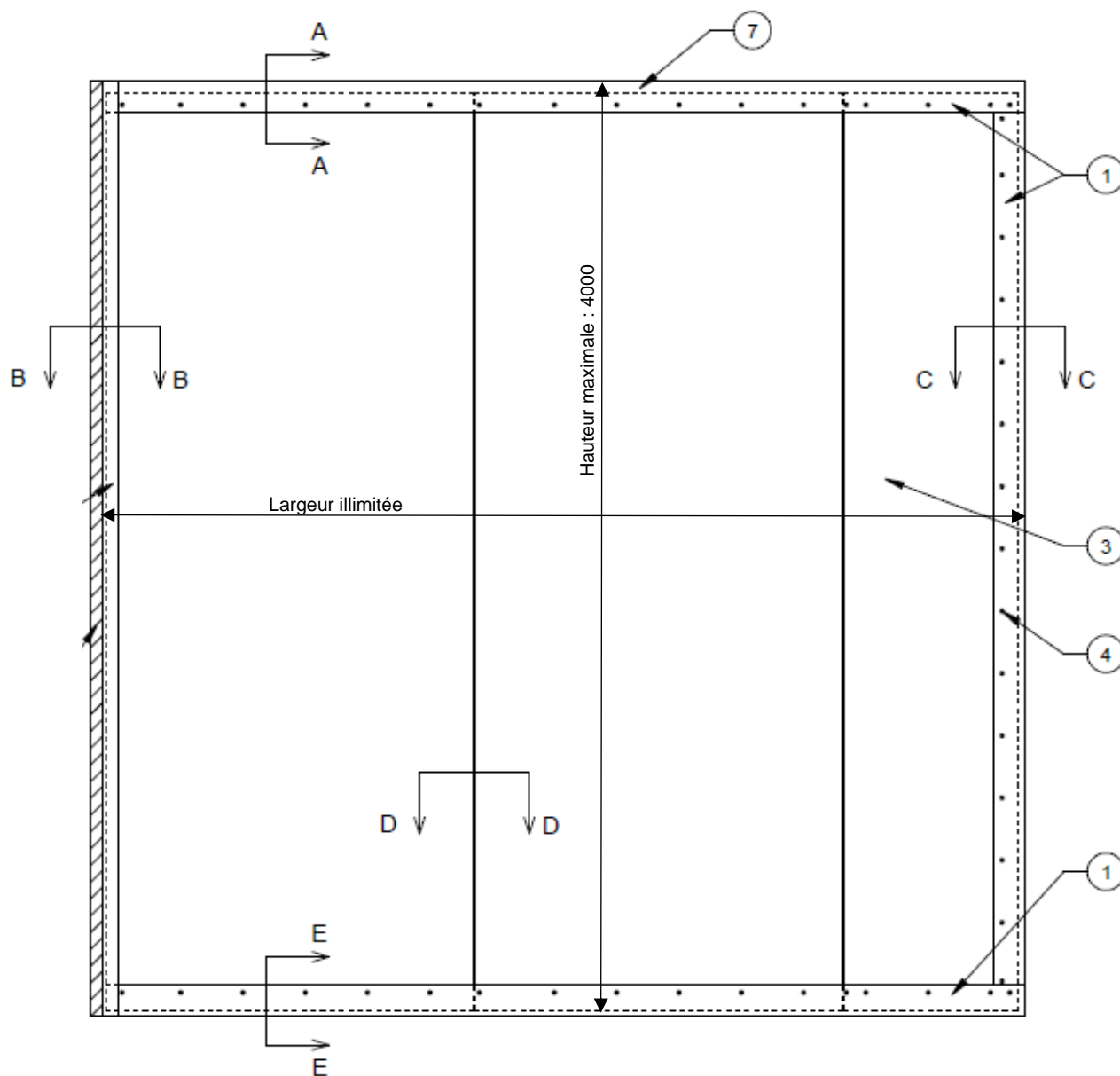
La technicienne responsable de l'étude

Le Responsable de la Division
Expertise, Avis Réglementaires et Recherche

Karine JACQUEMET

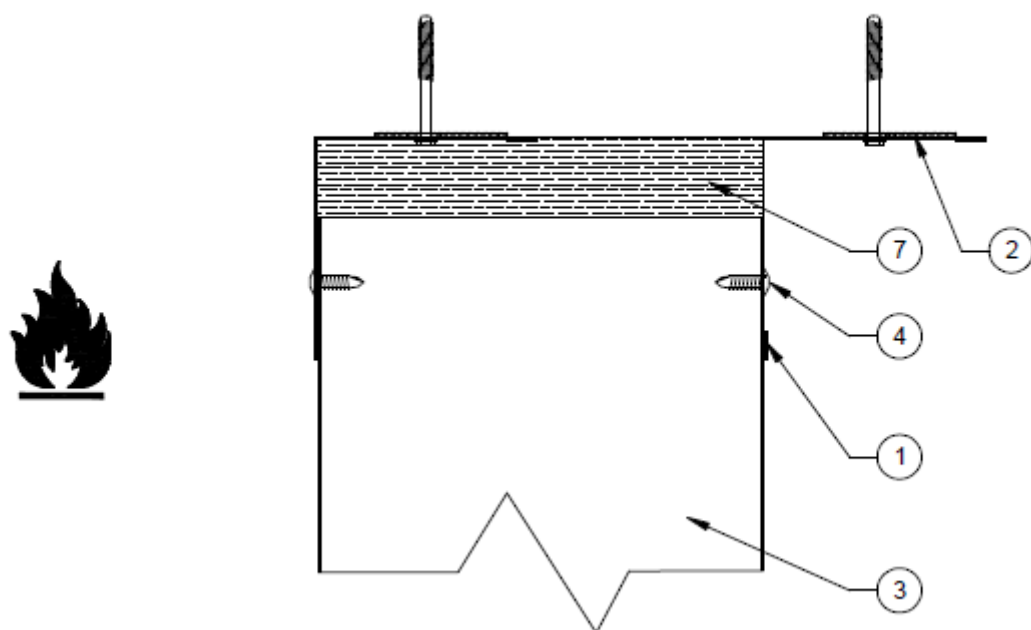
Philippe LEBLOND

Fin du procès-verbal de classement



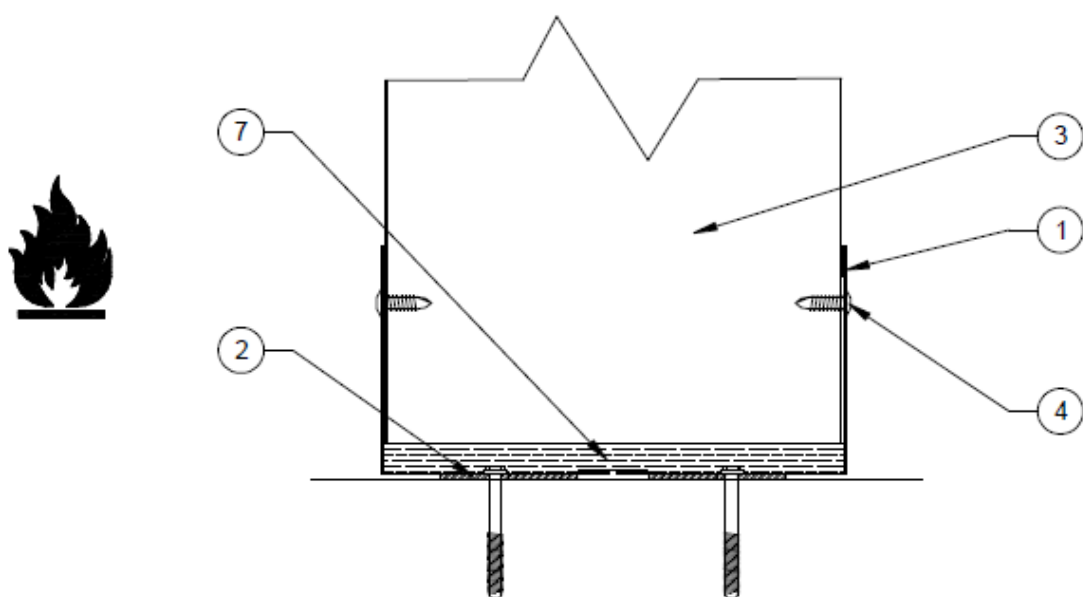
Annexe 1 : Vue d'ensemble de la cloison

Appendix 1 Figure 2 – Detail A – A



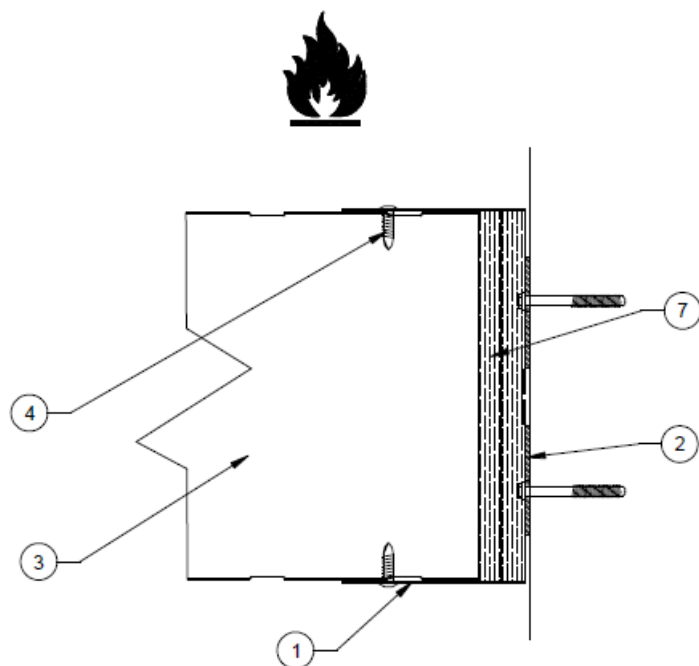
Annexe 2 : Détail de la fixation en lisse haute

Appendix 1 Figure 6 – Detail E – E



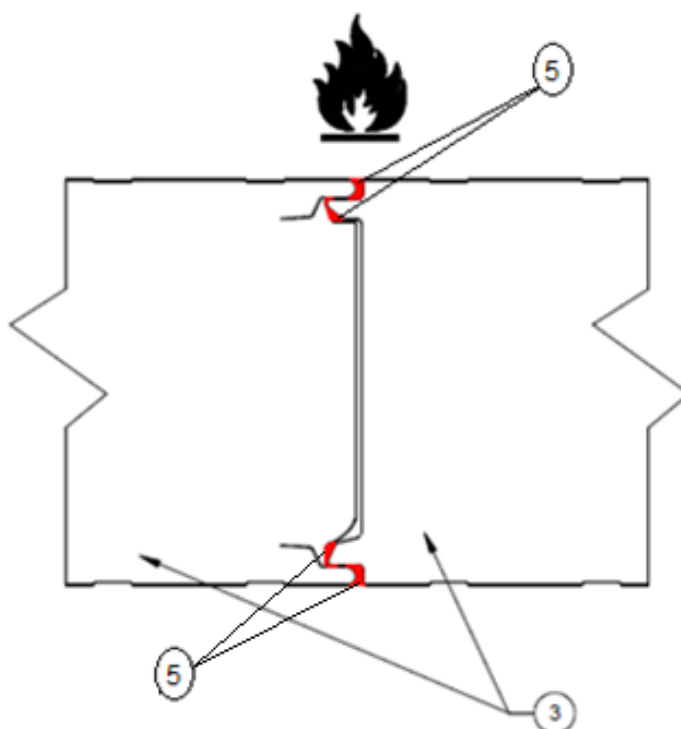
Annexe 3 : Détail de la fixation en lisse basse

Appendix 1 Figure 4 – Detail C – C



Annexe 4 : Détail de la fixation en rive verticale

Appendix 1 Figure 5 – Detail D – D



Annexe 5 : Détail à la jonction des panneaux

Procès-verbal de classement n° RS17-091-v3

Indice	Désignation
1	Cornières en acier d'épaisseur 0,6, « L » de 100 x 100
2	Joint intumescent de section 30 x 2
3	Ame QuadCore du panneau d'épaisseur 200
4	Fixation des cornières sur les panneaux par des vis Ø 5,5 x 22 au pas maximal de 200
5	Cordons de mastic Dow 700 Fire Stop
7	Etanchéité périphérique en laine de roche

Annexe 6 : Tableau de légende des plans